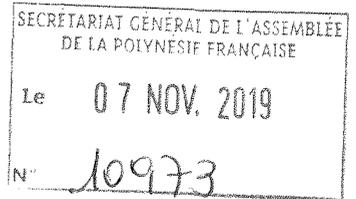


Assemblée de la Polynésie française



**Question Orale
de Madame Valentina CROSS en date du 05 novembre 2019
Représentante**

&

**Membre de la commission de l'Équipement, de l'Urbanisme, de l'Énergie
et des Transports terrestres et maritimes**

*Réf. : APF n°10861 en date du 05 nov. 2019 (11h30) - Question orale au
gouvernement de Polynésie française*

*Objet : Protection des lagons de TEVA I UTA et des autres communes, suite à
l'expulsion prochaine en pleine saison cyclonique des 150 voiliers du
mouillage de Outumaoro, sans véritables solutions de repli aussi bien
réalistes que viables aux voiliers concernés.*

Questions :

- 1. Veuillez je vous prie nous dire quel est le plan B que avez prévu pour ces
150 plaisanciers de Outumaoro ?*
- 2. Pouvez vous nous rassurer que ces voiliers ne viennent pas pulluler dans
le lagon de Papeari, Mataiea, ou Atimaono ?*

QUESTION ORALE SEANCE DU 6 novembre 2019

Réponse de

Monsieur René TEMEHARO

Ministre de l'Équipement et des transports terrestres

Madame la Représentante,

En ma qualité de ministre de l'équipement, en charge du Port autonome de Papeete, vous me donnez l'occasion de porter à la connaissance de notre honorable Assemblée des mesures envisagées pour assurer la régulation de l'occupation de l'espace maritime situé à l'intérieur de la circonscription portuaire de cet établissement placé sous ma responsabilité.

Je vous remercie, Madame la représentante, de l'occasion que vous m'offrez pour éclairer la représentation sur les difficultés que nous rencontrons collégialement pour faire respecter la réglementation relative à l'occupation raisonnée et harmonieuse de notre espace maritime.

La question de l'occupation de l'espace maritime par les navires de plaisance constitue un sujet transversal qui requiert une concertation appropriée et des mesures adéquates permettant de concilier l'utilisation des plaisanciers, de plus en plus nombreux, avec le besoin de régulation de l'ensemble des activités et utilisations de nos lagons.

S'agissant plus particulièrement de votre écoute des ondes d'une radio locale, je souhaiterais, avant tout et sans vouloir vous offusquer sur votre disposition auditive orientée, apporter un correctif à vos affirmations selon laquelle, je vous cite, « Allez à TEVA I UTA » serait l'annonce du gouvernement, à l'encontre des plaisanciers invités à aller mouiller dans la baie de Phaëton, située dans le commune de TEVA I UTA.

En effet, sans remettre en cause notre volonté d'assurer une meilleure organisation de l'occupation de l'espace maritime concerné, je suis néanmoins surpris de constater les raccourcis que vous relayez.

Nous sommes tous victimes de notre succès. Il faut s'en féliciter mais aussi mener rapidement un travail concerté, ce que nous nous engageons à faire. Nous ne pouvons que regretter l'absence de toutes actions des précédents gouvernements. Il faut maintenant avancer et anticiper pour parvenir à une gestion raisonnée de l'occupation de nos lagons.

En réalité, Madame la représentante, je sais qu'il ne peut vous avoir échappé notre volonté de concertation avec les usagers concernés qui s'est traduit de manière concrète par l'organisation d'une réunion publique sur site, au Parc Vairai et ce en présence des représentants de la commune de Faa'a [*Robet MARKER*] et de Punaauia [*Maire Simplicio LISSANT*], de Monsieur le Vice président, du ministre en charge des transports maritimes et moi-même.

Le projet de dispositif portant interdiction de mouillage et de stationnement a été explicité, la réglementation en vigueur et les difficultés liées aux navires abandonnés rappelées, le contexte du projet du village tahitien exposé tout comme les solutions possibles pour les usagers avec notamment la mise en place de dispositifs de mouillages dans la baie de Vaitupa que le Port Autonome de Papeete est chargé de finaliser.

La filière de la navigation de plaisance, qu'elle soit touristique ou non, a toute sa place et peut constituer, vous le soulignez vous-même, une source de développement économique pour les communes et le Pays. Néanmoins, il est aujourd'hui temps de nous engager et ainsi d'assurer notre rôle de régulateur, et ce, dois-je le souligner, collectivement avec les communes, de l'occupation du domaine public maritime et prendre en considération les nombreuses difficultés associées.

Si la liberté de navigation est effective, elle ne peut se dissocier ou s'exonérer du respect de règles de protection de nos lagons telles que le mouillage ou le stationnement dans des espaces déterminés, l'interdiction de mouillage sur ancre, le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public maritime, etc.

Bien sûr qu'il existe des inquiétudes face au changement, qui n'en aurait pas ? Mais nous avons parfaitement pris la mesure des actions à conduire pour offrir des alternatives adéquates, qui seront proposées par le Port Autonome de Papeete pour ce qui le concerne.

Les communes sont largement associées, voire actrices, de ces travaux de réglementation pour l'organisation de l'espace maritime.

Saluons à titre d'exemple l'engagement de notre président de l'assemblée (*maire de Bora Bora*) qui a appuyé le dispositif réglementaire des mouillages dans le lagon de Bora Bora associé à la mise en œuvre une gestion privée pour assurer une application sur site.

Les demandes de régulation de l'espace maritime affluent tant les communes sont conscientes que ces questions de partage harmonieux de notre espace maritime lagonaire sont de plus en plus essentielles :

- pour le développement économique,
- pour notre population,
- pour la protection de notre environnement incluant la gestion de nos ressources,
- pour la sécurité de la circulation maritime, etc.

J'espère vous avoir démontré que le gouvernement est mobilisé, Madame la représentante, pour accompagner et trouver les solutions appropriées afin de concilier les différents intérêts économiques tant du Pays que des communes.

Soyez assurée que notre intérêt général commun guide nos actions. Je vous remercie de votre attention.